

PRÉGYMAX R3,40 BA13+100

Solution technico-économique optimisée pour l'isolation thermo-acoustique des murs par l'intérieur. Panneau constitué d'une plaque de plâtre PRÉGYPLAC Std BA13 encollée sur un panneau isolant en PSE Graphité élastifié certifié ACERMI. Résistance thermique R3,40 m².K/W. Disponible de 40 à 160mm d'épaisseur d'isolant.



AVANTAGES

- Plaque bleu facilement identifiable sur chantier
- Amélioration de l'isolation acoustique et thermique des murs
- Réduction des transmissions latérales par la façade en logements collectifs et maisons en bande
- Des niveaux de R adaptés à tous les projets
- Simple et rapide à mettre en œuvre, apte à recevoir tout type de finition
- Compatible avec la solution d'étanchéité à l'air Siniat R'filter

APPLICATION

- Isolation thermo-acoustique des parois verticales
- neuf ou rénovation
- Tous types d'habitation et d'ERP (sauf type P : dancing, boîte de nuit, salle de jeux...)

ATTRIBUTS TECHNIQUES

Réaction au feu	B-s1,d0
Résistance thermique	3.4m ² .K/W
Certifications	ACERMI,A+
Classe de perméance	P2
Couleur	Gris

PRODUITS

	Code SAP	Longueur	Largeur	Épaisseur	Type d'isolant	Épaisseur d'isolant	Conductivité thermique (10°C)
MAX R3,40 13+100 120*250x10	98721	2500mm	1200mm	113mm	Polystyrene	101mm	0.03W/m K
MAX R3,40 13+100 120*260x10	98722	2600mm	1200mm	113mm	Polystyrene	101mm	0.03W/m K
MAX R3,40 13+100 120*270x10	98723	2700mm	1200mm	113mm	Polystyrene	101mm	0.03W/m K
MAX R3,40 13+100 120*280x10	98724	2800mm	1200mm	113mm	Polystyrene	101mm	0.03W/m K
MAX R3,40 13+100 120*300x10	98725	3000mm	1200mm	113mm	Polystyrene	101mm	0.03W/m K
MAX R3,40 13+100 120*255x10	99112	2550mm	1200mm	113mm	Polystyrene	101mm	0.03W/m K
MAX R3,40 13+100 120*265x10	99764	2650mm	1200mm	113mm	Polystyrene	101mm	0.03W/m K

La mise en oeuvre doit être faite selon les DTU, DTA, Avis Techniques ou recommandations Siniat. Les performances du système sont données à titre indicatif, contacter le service technique pour vérification. Toute modification de références commerciales des composants invalide les performances techniques revendiquées et dégage Siniat de toute responsabilité.

27/07/2024